

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 novembre 2021 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

242, chemin des Cerfs (lot 5 448 208 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal à une distance de 1.51 mètre de la ligne latérale gauche alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres pour un lot ayant une superficie supérieure à 1 000 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 12 novembre 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 15 octobre 2021.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

